

**ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT L'OUVERTURE
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

N° : PC 072 346 19 Z0048 - AT 072 346 19 O0008 Déposés le : 22/10/2019

PC 072 346 19 Z0048 M01 - AT 072 346 21 O0008 Déposés le : 28/12/2021

PC 072 346 19 Z0048 M02- AT 072 346 19 O0008 Déposés le : 26/09/2022

Présentée par : M.BUSSON Laurent représentant de la SARL IMMOGEST

Demeurant à ZA des Trunetières 72210 LA SUZE SUR SARTHE

Pour réaliser les aménagements suivants :

Sur un immeuble ou terrain sis ZA des Trunetières 72210 LA SUZE SUR SARTHE

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territorial

2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-8-3, R. 111-19-11 et R. 123-46 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public (IOP) lors de leur construction, leur création ou leur modification ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013245-0002 du 2 septembre 2013 relatif à la composition et l'organisation du fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap en date du 1er avril 2022 ;

Vu l'avis favorable en date du 18 octobre 2022 de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité lors de la visite sur site en date du 18 octobre 2022 ;

- ARRETE 2022 / 339 -

article 1^{er} : L'établissement **SUPER U** de type **M** et de **1^{ère} catégorie** sis ZA des Trunetières à La Suze-sur-Sarthe est autorisé à ouvrir au public.

article 2 : Cette autorisation est subordonnée à la réalisation des prescriptions du procès-verbal de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité qui sera ultérieurement transmis à M.BUSSON Laurent représentant de la SARL IMMOGEST.

Cette autorisation sera également soumise au respect des prescriptions inscrites dans l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées ci-jointe.

article 3 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation, ainsi qu'avec celles du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et panique précités.

Tous les travaux qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou qui nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension, des travaux de remplacement d'installations techniques et de revêtements, ainsi que des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, M.BUSSON Laurent représentant de la SARL IMMOGEST demeurant ZA DES TRUNETIERES 72210 LA SUZE SUR SARTHE. Une ampliation sera transmise à M. le Préfet et à M. le directeur départemental de la sécurité publique.

Fait à La Suze-sur-Sarthe

Le 20/10/2022

Le Maire,



Emmanuel D'AILLIERES